

ARRETE MUNICIPAL N° 2023-31
Portant tableau d'avancement de grade

Le Maire de la commune de VALLABRIX,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 en date du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

Vu la délibération en date du 12 avril 2023 portant détermination des ratios promus/promouvables,

Vu l'arrêté en date du 28 avril 2023 portant établissement des lignes directrices de gestion,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour l'année 2023 le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom Prénom	Grade Echelon Ancienneté actuels	Promouvable à partir de
STOFFELS CAMBERLIN Dominique	Adjoint Admin principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} Echelon Ancienneté de 5 mois 5 jours	1 ^{er} juin 2023

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables	0	1	1
Agents susceptibles d'être promus	0	1	1

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique

Article 3 :

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au comptable de la collectivité

Fait à Vallabrix, le 29 septembre 2023.

Le Maire,
Bernard RIEU



La Présidente,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr